

## CAPITAL-ACTIONS

Chiffre 15

### Action<sup>1</sup>

	2021	2020	2019
Capital-actions, en francs	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Valeur nominale de l'action, en francs	250	250	250
Nombre d'actions	100 000	100 000	100 000
Symbole/ISIN <sup>2</sup>	SNBN/CH0001319265		
Cours de clôture au 31 décembre, en francs	5 240	4 680	5 390
Capitalisation boursière, en francs	524 000 000	468 000 000	539 000 000
Cours le plus élevé de l'année, en francs	5 500	6 260	5 980
Cours le plus bas de l'année, en francs	4 590	3 280	4 000
Nombre d'actions échangées par jour, en moyenne	41	97	90

1 La Swiss GAAP RPC 31 requiert l'indication du résultat par action. Au regard des dispositions légales spéciales qui régissent la Banque nationale, cette information n'est pas pertinente pour celle-ci. La LBN définit les droits des actionnaires. Le dividende versé y est notamment limité à 6% au plus du capital-actions (soit au maximum 15 francs par action d'une valeur nominale de 250 francs). Le solde du bénéfice distribuable revient pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons. Pour cette raison, il n'est pas fait mention d'un résultat par action.

2 L'action de la BNS est cotée au Swiss Reporting Standard de SIX Swiss Exchange.

## Structure de l'actionariat au 31 décembre 2021

	Cantons	Banques cantonales	Autres collectivités et établissements de droit public <sup>1</sup>	Total des actionnaires de droit public	Actionnaires privés	Total
<b>Actionnaires inscrits au registre</b>	<b>26</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>73</b>	<b>2 320</b>	<b>2 393</b>
<b>Actions conférant le droit de vote</b>	<b>38 802</b>	<b>11 966</b>	<b>364</b>	<b>51 132</b>	<b>14 276</b>	<b>65 408</b>
En %	59,32%	18,29%	0,56%	78,17%	21,83%	100,00%
<b>Actions sans droit de vote</b>					<b>34 592</b>	<b>34 592</b>
dont actions «dispo» <sup>2</sup>					23 084	23 084
dont actions inscrites à titre fiduciaire <sup>3</sup>					2 508	2 508
dont actions avec restriction légale du droit de vote <sup>4</sup>					9 000	9 000
<b>Total des actions</b>	<b>38 802</b>	<b>11 966</b>	<b>364</b>	<b>51 132</b>	<b>48 868<sup>5</sup></b>	<b>100 000</b>

1 Parmi les collectivités de droit public figurent 20 communes.

2 On entend par actions «dispo» les actions nominatives qui ne sont pas inscrites au registre des actions.

3 Les actions inscrites à titre fiduciaire sont des actions pour lesquelles une banque ou un gestionnaire de fortune est inscrit à titre fiduciaire, sans droit de vote, au registre des actions à la place de leur véritable propriétaire.

4 Le droit de vote est limité au maximum à 100 actions. Cette restriction ne s'applique ni aux collectivités, ni aux établissements suisses de droit public, ni aux banques cantonales au sens de l'art. 3a de la loi du 8 novembre 1934 sur les banques (art. 26, al. 2, LBN). En 2021, 25 actionnaires détenaient chacun plus de 100 actions et étaient concernés par cette restriction.

5 Dont 9 531 actions en mains étrangères (part des droits de vote: 2,96%).

### Actionnaires de droit public importants

	Nombre d'actions	31.12.2021 Part dans le capital-actions	Nombre d'actions	31.12.2020 Part dans le capital-actions
Canton de Berne	6 630	6,63%	6 630	6,63%
Canton de Zurich	5 200	5,20%	5 200	5,20%
Canton de Vaud	3 401	3,40%	3 401	3,40%
Canton de Saint-Gall	3 002	3,00%	3 002	3,00%

### Actionnaires privés importants<sup>1</sup>

	Nombre d'actions	31.12.2021 Part dans le capital-actions	Nombre d'actions	31.12.2020 Part dans le capital-actions
Theo Siegert, Düsseldorf	5 039	5,04%	5 039	5,04%

1 Contrairement aux actionnaires de droit public, les actionnaires privés sont soumis aux restrictions légales (art. 26 LBN) et leur droit de vote est limité à 100 actions.